



Grève à la Comédie Française : rétablissons les faits !
Quelques éclaircissements suite à l'article « La grève continue à la Comédie Française », paru dans Le Figaro daté du 30 décembre 2011.

Paris, le 30 décembre 2011

Le Figaro, jamais en reste de se faire le chantre du libéralisme, vient de publier un article colportant une analyse partisane et faussée des revendications portées par les salariés de la Comédie Française, actuellement en grève. Face à cette désinformation, il nous paraît plus qu'essentiel de rétablir les faits.

Nous ne réclamons pas « une prime de 1.600 €, un quatorzième mois et une répartition équivalente à ceux des sociétaires ». Nous revendiquons une prime de 1.600 €, qui serait le fruit d'une répartition plus juste et plus équitable des excédents, générés par le travail de l'ensemble des salariés...

Jusqu'à présent, les seuls 37 sociétaires se partagent 76,5 % des bénéfices et 16,5% sont répartis entre les pensionnaires (artistes également) et les autres salariés (personnels techniques, administratifs et d'accueil), soit plus de 360 personnes. Les 7 % restants sont affectés à un fond de réserve.

Nous sommes héritiers d'un système plusieurs fois centenaire, qui était juste et nécessaire à une époque où il a permis à une troupe permanente de vivre de son métier, mais qui, dans le contexte actuel, n'est socialement plus tenable.

Nous ne réclamons pas une « répartition équivalente, » mais un partage qui reconnaisse la place et le travail de tous les salariés, à chaque maillon de l'outil de production qu'est la Comédie Française.

Car même si, comme le souligne Le Figaro, nos « conditions de travail et de rémunération ne sont pas scandaleuses », n'oublions pas que celles-ci sont remises en cause et se dégradent depuis la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) par le gouvernement. Ce même constat peut se faire dans l'ensemble des établissements nationaux (Opéra National de Paris, Théâtre National de L'Odéon, Chaillot, Opéra Comique, la Colline, le TNS, l'Etablissement Public Parc et Grande Halle de la Villette...).

Le journal pointe par ailleurs le fait que la grève n'a lieu qu'à Richelieu et que les spectacles jouent au Vieux Colombier et au Studio-Théâtre. La journaliste oublie de préciser que ces deux établissements ont des statuts de droit privé distincts de ceux de la Comédie Française, et que leurs salariés ne bénéficient pas des mêmes conventions collectives, grilles salariales, conditions de travail, caisses de retraite... ou accords de répartitions des bénéfices. Et c'est bien cela qui est à scandaleux !

Ce que l'article omet par contre d'explicitier, c'est que la Direction de l'établissement organise en quelque sorte la casse de ce mouvement revendicatif, en modifiant la programmation et en faisant remplacer les personnels d'accueil et de placement grévistes par des salariés ou sociétaires complaisants !

Le mouvement porté par les salariés en grève ne peut enfin se résumer à une « jalousie à l'égard des comédiens de la troupe et de leur rémunération », comme le sous-entend le quotidien. Certes, « le talent des artistes fait la notoriété » de la Maison de Molière, mais l'institution elle-même participe au renom de certains comédiens. Et c'est bien - et surtout - l'ensemble des salariés qui devrait avoir droit à la juste reconnaissance de sa participation aux bénéfices engrangés par l'entreprise. Quel que soit son poste de travail. Ce n'est pas seulement une revendication liée aux revenus, c'est aussi une question de dignité. Nous continuerons donc à faire entendre notre voix !

Contact presse :
Zouhair Smaoui, délégué syndical SYNPTAC-CGT
06.84.07.58.41